



Contribution du CNPI pour le SEGUR pour la santé

Lors de son dernier Conseil d'administration, le Conseil national professionnel infirmier a déterminé **3 axes prioritaires au regard des missions d'un CNP** associant à la fois la vision du service rendu au regard des besoins de la population, les compétences métiers de la profession insérées dans le parcours de soins des populations et les évolutions tant inter-professionnelles que sociétales (démocratie sanitaire).

1/ Améliorer l'accès aux soins des populations notamment par l'accès à des soins infirmiers en 1^{ère} recours

- Evaluation initiale de premier recours et suivi des personnes dans le champ des soins courants et de la chronicité (éducation à la santé, éducation thérapeutique).
- Développement des consultations infirmières de 1^{ère} ligne et de 2^{ème} ligne.
- Introduction de l'infirmière de famille ou l'infirmière référente.

2/ Construire les organisations autour des parcours de santé et de soin des personnes tout au long de la vie

- Organisation du **parcours de santé d'une personne** au centre de l'évolution du dispositif.
- Réactualisation du décret d'exercice de la profession infirmière basée sur la finalité, les modalités et l'évolution des compétences professionnelles au service de la population.
- la prise en compte des processus de soins dans la définition des organisations en ville et à l'hôpital favorisant la prise en charge globale et la prévention des risques associés aux soins.
- l'information des usagers de la santé et la co-construction des projets thérapeutiques personnalisés.

3/ Construire les contenus des enseignements universitaires nécessaires à la mise en œuvre sécuritaire et spécifique des interventions infirmières

- Développement renforcé d'un corps professoral universitaire infirmier.
- Intégration des priorités territoriales en matière de santé dans l'accès à l'offre de formations pour les acteurs de santé du domicile, des entreprises, des milieux d'enseignements et des établissements de soins.

La contribution intégrale est en ligne sur le site cnp-infirmier.fr

Evelyne MALAQUIN-PAVAN, Présidente du CNPI
cnpinfirmier2019@orange.fr

Le Conseil national professionnel infirmier a pour but d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins de santé de la population ainsi que des personnes dans une vision structurante et innovante de la profession infirmière. Il contribue notamment à l'amélioration des processus de prise en charge, à la qualité et à la sécurité des soins ainsi qu'à la compétence des professionnels tant dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de l'éducation à la santé, que dans la dispensation de soins de base, techniques, éducatifs et relationnels" cf. Article 2 des statuts.